09.01.2024 – 08:15 Uhr

Frais kilométriques en baisse de trois centimes pour 2024

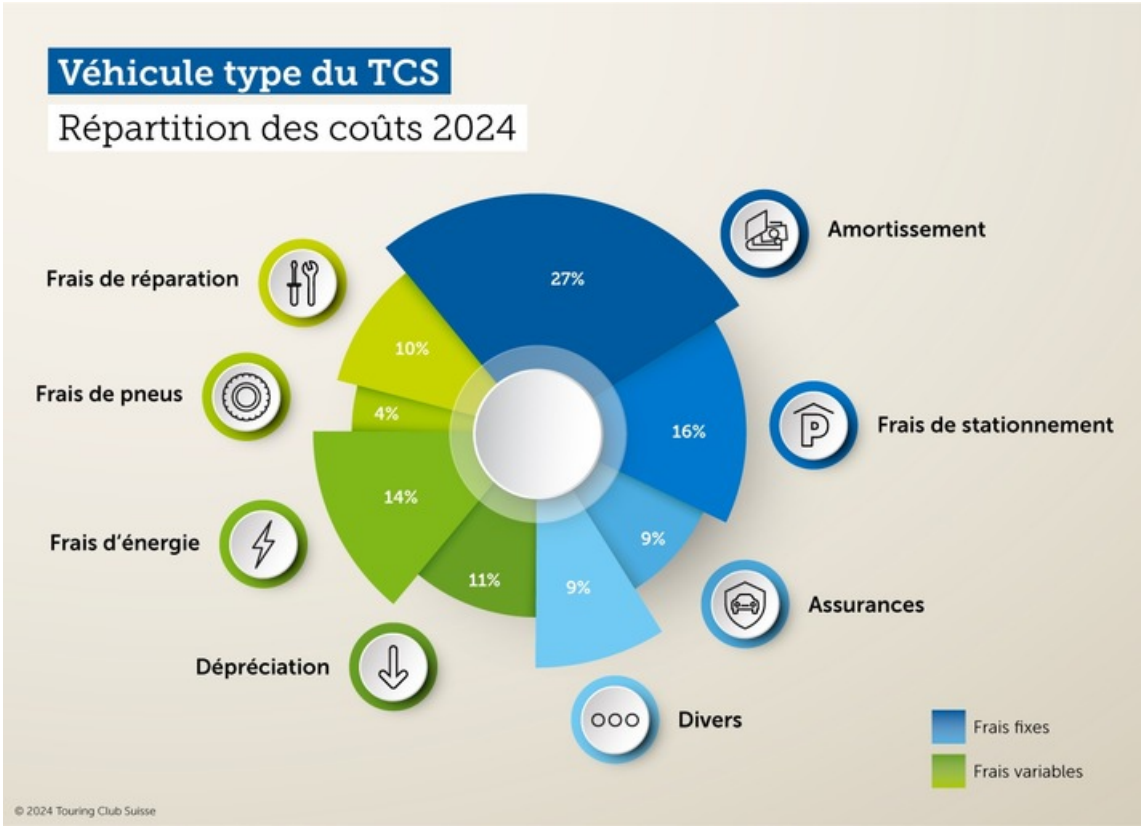

Vernier/Ostermundigen (ots) -

Les frais kilométriques des voitures de tourisme enregistrent une diminution par rapport à l'année dernière, pour atteindre 72 centimes par kilomètre parcouru, comme le montre le calcul annuel du Touring Club Suisse. Cette baisse s'explique principalement par des amortissements plus faibles et par une consommation statistiquement plus basse.

Si conduire une voiture reste cher, les frais ont au moins le mérite de ne pas augmenter. Le coût du carburant, l'augmentation du prix des véhicules neufs, ainsi que la hausse des taux d'intérêt et les primes sur les polices d'assurance actuelles encore considérables contribuent à maintenir le coût global par kilomètre parcouru à un niveau élevé. Toutefois, l'accroissement de la durée de vie des véhicules et donc de la période d'amortissement, ainsi que la consommation d'énergie en baisse en raison de la part grandissante de voitures hybrides et électriques parmi les nouveaux véhicules expliquent la baisse relative des frais kilométriques pour 2024. Si l'on tenait uniquement compte des voitures équipées de moteurs à combustion, les frais kilométriques seraient les mêmes que ceux de l'année dernière.

Le prix moyen du kilomètre à 72 centimes

Pour le calcul de cette année, le TCS a considéré un véhicule type dont il a réestimé le prix neuf à CHF 41'000.- (contre CHF 39'000.- l'année dernière). Le kilométrage annuel parcouru moyen s'élève à 15'000 kilomètres. Selon les méthodes de calcul du TCS, cette voiture de tourisme type génère ainsi des coûts fixes de CHF 6'488.- et des coûts variables de CHF 4'240.- par an. Son coût annuel total atteint donc CHF 10'728.-, soit un prix au kilomètre de 72 centimes. Sur la base de ce calcul, les véhicules sont amortis au bout de 10 ans et de 150'000 kilomètres (contre 9 ans et 135'000 kilomètres l'année dernière). La plupart des autres valeurs n'ont, elles, connu que de légères variations.

De nombreuses variables dans le calcul

Le calcul des frais kilométriques pour les voitures de tourisme tient compte tant des coûts fixes que des coûts variables et s'appuie sur le prix catalogue et le kilométrage annuel. Les coûts fixes englobent l'amortissement, le rendement du capital investi, la taxe sur la circulation routière, l'assurance responsabilité civile, la casco partielle, les frais accessoires, les frais de stationnement et l'entretien du véhicule. Les coûts variables dépendent du kilométrage et regroupent la dépréciation, les frais d'énergie, l'usure des pneus et les réparations.

L'impact de la baisse des prix des carburants est faible

Lors du calcul de l'année dernière, le prix indicatif de l'essence s'élevait à CHF 2.04 et était donc 19 centimes plus élevé que le prix actuel moyen à l'année. Cet écart ne réduit néanmoins le résultat sur tout le calcul que de 1 centime par kilomètre, mais cette petite économie est à nouveau perdue lorsque l'on tient compte de l'augmentation des intérêts sur le capital. En revanche, les pneus sont désormais un peu moins onéreux en moyenne et la consommation statistique d'énergie descend à 5,4 litres d'équivalent essence pour 100 kilomètres en raison de la part croissante de voitures électriques.

Un calcul qui doit être constamment ajusté

Le TCS ajuste constamment le calcul des frais kilométriques en fonction de l'évolution des paramètres afin de pouvoir refléter précisément la réalité, et ce, dans les prochaines décennies aussi : aujourd'hui, les véhicules durent plus longtemps qu'il y a 10 ou 15 ans, l'électrification se ressent dans le calcul de la consommation moyenne, les frais de stationnement et de garage connaissent une hausse parfois disproportionnée, alors que la durée de la garantie a tendance à s'allonger.

Clé TCS Frais kilométriques

La clé USB " TCS Frais kilométriques 2024 " constitue un outil très pratique pour les services de comptabilité et de ressources humaines. Elle permet de calculer de manière simple et rapide les frais d'utilisation de plusieurs véhicules d'entreprise. La clé contient également des conseils en matière de droit du travail et de fiscalité pour les véhicules d'entreprise et les véhicules personnels utilisés à des fins professionnelles, ainsi que des bases de calcul pour les motos.

Vous pouvez commander la clé ici.

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | massimo.gonnella@tcs.ch
www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100914872 abgerufen werden.